

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions - 46, route de MACON - 71 120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 12 mars 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_007 - ENVIRONNEMENT ORDURES MÉNAGÈRES - RECTIFICATIF ERREUR MATÉRIELLE TARIFS REDEVANCES À PARTIR DE 2024

Par délibération en date du 11 décembre 2023, le Conseil communautaire a fixé les grilles tarifaires de la Redevance des déchets ménagers applicable à l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2024.

Une erreur matérielle s'est glissée sur le calcul du volume 770 litres inclus des grilles non ménages. En effet, la part relative à l'abonnement n'avait pas été prise en compte dans la somme totale.

Il convient aussi de faire apparaître sur les tarifs de la part proportionnelle des grilles non ménages les centimes.

Il convient donc de modifier la délibération adoptée le 11 décembre dernier. Pour mémoire, cette dernière est jointe en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-76 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-012 en date du 27 septembre 2018 optant pour le financement du service public d'enlèvement des ordures ménagères par une redevance pour service rendu,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2023_137 en date du 11 décembre 2023 portant vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM),

Vu le règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 07 mars 2023,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De modifier la délibération n°DEL2023_137 en date du 11 décembre 2023 portant vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) pour l'année 2024 comme suit :

GRILLES MÉNAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Tarif Jaune						
Personnes au foyer	1 pers./T1	2 pers./T2	3 pers./T3	4 pers./T4 & +	Rés. Secon.	Gîtes
Abonnement	195,5 €					
Forfait personnes	55,50 €	94,50 €	122,00 €	142,00 €	106,00 €	106,00 €
Total à régler	251,00 €	290,00 €	317,50 €	337,50 €	301,50 €	301,50 €

Tarif Bleu						
Personnes au foyer	1 pers./T1	2 pers./T2	3 pers./T3	4 pers./T4 & +	Rés. Secon.	Gîtes
Abonnement	173,5 €					
Forfait personnes	55,50 €	94,50 €	122,00 €	142,00 €	106,00 €	106,00 €
Total à régler	229,00 €	268,00 €	295,50 €	315,50 €	279,50 €	279,50 €

Tarif Vert						
Personnes au foyer	1 pers./T1	2 pers./T2	3 pers./T3	4 pers./T4 & +	Rés. Secon.	Gîtes
Abonnement	117 €					
Forfait personnes	55,50 €	94,50 €	122,00 €	142,00 €	106,00 €	106,00 €
Total à régler	172,50 €	211,50 €	239,00 €	259,00 €	223,00 €	223,00 €

GRILLES NON MÉNAGES (ACTIVITÉS, PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS)

Tarif Jaune								
Volume (ou bac)	<40 l	<80 l	120 l	240 l	360 l	500 l	660 l	770 l
Abonnement / point de collecte	85 €							
Prix au litre (2,74€)	109,60 €	219,20 €	328,80 €	657,60 €	986,40 €	1 370,00 €	1 808,40 €	2 109,80 €
Total à régler	194,60 €	304,20 €	413,80 €	742,60 €	1 071,40 €	1 455,00 €	1 893,40 €	2 194,80 €

Tarif Bleu								
Volume (ou bac)	<40 l	<80 l	120 l	240 l	360 l	500 l	660 l	770 l
Abonnement / point de collecte	85 €							
Prix au litre (1,99€)	79,60 €	159,20 €	238,80 €	477,60 €	716,40 €	995,00 €	1 313,40 €	1 532,30 €
Total à régler	164,60 €	244,20 €	323,80 €	562,60 €	801,40 €	1 080,00 €	1 398,40 €	1 617,30 €

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 59	Votants : 70

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Magali DUCROISSET à David BÊME, André ACCARY à Pierre BERTHIER, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Céline BIJON à Michel TRAVELY, Thierry DESJOURS à Marie-France MAUNY, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE à Gilles PERRETTE, Jean-Marc NESME à Catherine CLERGUÉ, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Daniel THERVILLE à Éric BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphane JOURNET

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 28 mars 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais